Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260427-2026_27_04_32-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 14 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE : 30 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : M. Laurent MICHOT à M. Éric DUMESNIL

ABSENT : M. Laurent MICHOT

DEL2026_27_04_32

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
« MATERIAUX ET OUTILLAGES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

PB D.R

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260427-2026_27_04_32-DE

DEL2026_27_04_32

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
« MATERIAUX ET OUTILLAGES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, les collectivités ont souhaité se réunir dans le cadre du groupement de commandes portant sur les prestations suivantes :

Matériaux et outillages pour les services techniques

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois
Coordonnateur : Ville de Landerneau

Chaque groupement de commandes est institué par une convention qui précise les membres du groupement, l'objet, le rôle du coordonnateur, le rôle des membres et les modalités de tarification.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention constitutive au groupement de commandes « matériaux et outillages pour les services techniques » ;
- De désigner la Ville de Landerneau comme coordonnatrice du groupement de commandes « matériaux et outillages pour les services techniques » et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Landerneau comme CAO de ce groupement ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout éventuel avenant à venir.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la convention constitutive au groupement de commandes « matériaux et outillages pour les services techniques » ;
- DE DESIGNER la Ville de Landerneau comme coordonnatrice du groupement de commandes « matériaux et outillages pour les services techniques » et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Landerneau comme CAO de ce groupement ;
- D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout éventuel avenant à venir.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 29 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 6 mai 2026 et de sa publication légale le 6 mai 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R